



**CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ACTION DE FORMATION**

Entre les soussignés :

- **Manuel BEGUIER, MB Résilience, organisme de formation dont le numéro de déclaration d'activité** auprès de la Préfecture de la région Ile-de-France est le : 11 75 48963 75  
Sis 17 rue des Suisses 75014 Paris  
Représenté par M. Manuel BEGUIER, d'une part,

et

- Nom :  
Prénom :  
Adresse :

Ci-dessous désigné le bénéficiaire ;

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention**

En exécution du présent contrat, Manuel BEGUIER/MB Resilience s'engage à organiser l'action de formation intitulée «Analyse Transactionnelle et développement durable, approfondissement »

**Article 2 – Conditions de réalisation de l'action**

**Nature l'action de formation :**

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

**Objectif, programme et dates l'action de formation :**

- 1) Approfondir et intégrer trois concepts fondamentaux de l'Analyse Transactionnelle, stratégiques pour les porteurs de projets dans le domaine du développement durable
- 2) Enclencher et faciliter des changements personnels et collectifs dans ce contexte

**Contenu de la formation :**

La formation s'inscrit dans la continuité du module de sensibilisation. Il propose de découvrir et appliquer trois autres concepts d'Analyse Transactionnelle stratégiques dans le domaine du développement durable :

- le **contrat** comme support d'engagement personnel et de groupe pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable. Des jeux de rôle aideront à mettre en évidence les principales difficultés liées à la passation de contrats efficaces.
- Le **cadre de référence** pour prendre conscience des enjeux relatifs au développement durable. Les principaux enjeux du développement durable seront présentés et la manière de communiquer sur le sujet sera abordée de manière spécifique.
- Les **processus individuels et de groupes** sous-tendent l'ensemble de ces démarches. Ils feront l'objet d'apports théoriques, de mise en situations et de jeux de rôle favorisant la prise de conscience et le changement de comportements face à des problèmes concrets.

**Durée de l'action** : 2 journées, soit 12 heures de formation.

**Lieu** : Paris ou banlieue.

MBResilience, 17, rue des Suisses 75014 PARIS  
tel : +33(0)681 797 389, mél : [manuel.beguier@mbresilience.com](mailto:manuel.beguier@mbresilience.com)



**Effectifs** : 6 à 15 stagiaires.

**Niveau de connaissances préalables :**

Avoir suivi le module de sensibilisation « Analyse Transactionnelle et Développement Durable »

**Moyens pédagogiques et techniques :**

Les méthodes pédagogiques employées relèvent du champ de la pédagogie active : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques individuels ou collectifs.

Seront notamment employés :

- jeux de rôle
- résolution de problèmes
- présentations
- supports écrits
- exercices en groupe

**Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats:**

La formation fait l'objet d'une évaluation en fin de formation par les stagiaires.

**Diplômes, titres, références des formateurs dispensant la formation :**

La formation sera délivrée par Manuel BEGUIER, analyste transactionnel certifié (CTA nomenclature EATA (European Association for Transactional Analysis)), ingénieur agronome Paris-Grignon.

**Article 4 – Sanction de la formation :**

La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation de fin de formation.

**Article 5 – Obligation morale du stagiaire:**

Le stagiaire s'engage à contacter le responsable de la formation pour un dialogue avant toute rupture de contrat.

**Article 6 – Dispositions financières**

Les coûts pédagogiques sont fixés comme suit :

Entreprise avec convention de formation	1300 € HT
Libéraux et secteur non marchand (convention)	700 € HT
Particuliers	350 € TTC

(rayer les mentions inutiles)

**Article 7 – Modalités de règlement**

Un acompte de 30% est demandé pour valider l'inscription. Le solde est réglé au début de la formation.

**Article 8 – Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.



**Article 9 – Dédit ou abandon**

**Cessation anticipée**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est obligé de quitter la formation de manière anticipée par suite de force majeure dûment reconnue, le présent contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

**Abandon sans raison de force majeure**

En cas d'abandon en cours de formation sans raison de force majeure, le stagiaire prévient le secrétariat du CIFAT par lettre recommandée. Une indemnité équivalente à 30% du prix de la formation restante à partir de la date de l'envoi de la lettre est due. Toute autre absence sera considérée comme ponctuelle.

**Absence ponctuelle**

En cas d'absence ponctuelle du stagiaire, une indemnité équivalente à la totalité du prix de la séquence manquée est due. Il est de la responsabilité du stagiaire de s'informer du contenu de la séance, de manière à pouvoir être évalué sur la totalité du contenu de la formation.

**Article 10 – Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en deux exemplaires, à \_\_\_\_\_, le

Pour MBRésilience  
Manuel BEGUIER

Le Bénéficiaire